### L'ORDRE EN ACTION > NATIONAL

« Il faut faire en sorte que les cabinets deviennent une destination de choix pour les diplômés.»

> ENTRETIEN AVEC JACQUES MAUREAU DES COMPÉTENCES »



PRÉSENTATION DU SECTEUR « ADAPTATION ET VALORISATION DES COMPÉTENCES »

#### Quels sont les enjeux auxquels doit faire face la formation aujourd'hui?

La commission Formation que j'ai le plaisir de présider est intégrée au secteur Adaptation et valorisation des compétences, ce qui laisse entrevoir les enjeux et les impératifs qui président à ses travaux. Les enjeux et les défis que doit relever ce secteur concernent tout autant la formation initiale, le stage et la formation continue, et ce, à plusieurs niveaux, avec le triple objectif de faire face aux difficultés de recrutement des cabinets, de fidéliser les collaborateurs et de les faire monter en compétences. Ce triple objectif étant fixé, la commission Formation a à cœur de se concentrer sur la formation comptable et le niveau d'employabilité des diplômés de la filière. Les recrutements dans les cabinets sont souvent

difficiles, notamment pour les niveaux intermédiaires, ce qui pose la question de l'attractivité des cabinets. Il faut réussir à faire venir les jeunes dans les cursus menant aux emplois en cabinet.

#### - Comment résoudre les problèmes de recrutement des cabinets? Où se situent les plus grands besoins?

Les cabinets subissent une double difficulté s'agissant du recrutement de collaborateurs. En premier lieu, nous manquons de diplômés dans la filière. Ensuite, les diplômés ne connaissent pas le monde des cabinets et encore moins les métiers qu'ils proposent et les opportunités qu'ils offrent. Il faut donc faire en sorte que les cabinets deviennent une destination de choix pour les diplômés des différents cursus en agissant sur deux moteurs : l'information et la formation.

L'information consiste à faire des cabinets un lieu naturel de destination professionnelle pour les étudiants de la filière et à capter les étudiants stagiaires pour les embaucher, une fois diplômés. Cela passe par la promotion des métiers en cabinet à destination des étudiants, en mobilisant le précieux relais des enseignants, mais aussi par un appui et un soutien formalisé de l'Ordre aux différents diplômes, via des conventions de partenariat. Les conventions de partenariat, telles que celle signée tout récemment par le Conseil supérieur avec le BUT GEA, permettent de tisser des liens entre la formation académique et le monde professionnel et d'en organiser les échanges : intervention de professionnels dans les outils d'apprentissage, mise en place de plusieurs actions de parrainage.



### Les cursus des études comptables doivent être vus des professionnels de l'orientation comme le moyen d'accéder à chaque niveau, à un monde professionnel riche et en constante évolution.

Il est ici utile de préciser que la déclinaison régionale de cette convention et l'implication des cabinets sur le territoire seront déterminantes dans le succès de ce partenariat qui sera promu dès la rentrée dans les régions, en lien avec le Comité attractivité du Conseil supérieur.

Sur le volet formation et pour faire face à la pénurie de collaborateurs intermédiaires dans les cabinets, le Conseil supérieur nourrit le projet de mettre en place et de proposer un parcours alternatif, en alternance, aux étudiants de DCG en échec ou à des BTS désireux de se spécialiser dans les métiers en cabinet, avec pour objectif, à terme, de les embaucher. Ce projet est actuellement en cours de réflexion et d'élaboration mais je ne manquerai pas de vous le détailler dans les prochains mois, au fur et à mesure de son avancement.

#### — Que peut faire la profession pour attirer les étudiants dans sa filière ?

Attirer les étudiants dans la filière comptable comporte plusieurs volets qui, s'ils sont bien articulés, peuvent contribuer à améliorer cette attractivité. Ce sont les volets de l'information et de la promotion.

Les cabinets constituent des viviers d'emplois pour les étudiants des cursus comptables qui ne soupçonnent pas l'étendue et la diversité des métiers qu'on peut y exercer et les opportunités d'évolution qu'ils proposent.

C'est pourquoi, dans les méandres de l'offre de formations académiques, il est en premier lieu indispensable que les voies d'accès aux cabinets soient visibles et identifiables par les étudiants, par un soutien affiché et formel de l'Ordre.

Ensuite, les enseignants constituent un excellent relais car ils connaissent leurs étudiants et participent à l'élaboration de leur projet professionnel. Ils sont donc à même d'intervenir pour les conseiller et les orienter. Les centres d'orientation dans les lycées sont également une cible névralgique à privilégier. Les cursus des études comptables doivent être vus des professionnels de l'orientation comme le moyen d'accéder à chaque niveau, à un monde professionnel riche et en constante évolution.

Enfin, il ne faut pas négliger les cabinets qui constituent également un relais de promotion pour eux-mêmes. Ainsi, l'accueil et le tutorat des étudiants stagiaires sont déterminants dans le choix de ces étudiants de faire du cabinet leur projet professionnel. Malheureusement, force est de constater que certains stagiaires sont parfois déconcertés par leur premier contact avec le cabinet, du fait d'un accueil trop lointain ou de tâches confiées qui ne suscitent pas chez eux le déclic et la volonté d'y retourner. Nous allons travailler avec les enseignants de DCG et de BUT à l'élaboration d'un livret du stagiaire dont l'objectif sera, d'une part, de favoriser l'accueil

et le tutorat des étudiants dans les cabinets et, d'autre part, de permettre à l'étudiant de faire connaissance et d'appréhender les spécificités des métiers en cabinet.

#### — Quelles tendances pour la profession professionnelle?

On constate qu'aujourd'hui, malgré une offre de formation toujours plus riche, les formations techniques restent prédominantes sur notre cœur de métier, notamment en fiscal et en social. Par ailleurs, on constate que les formats courts sont plébiscités pour les formations visant à délivrer une actualisation des connaissances, alors que les formats plus traditionnels d'une journée ou plus sont réservés aux formations ayant pour objectif la montée en compétences.

Sur la forme, on constate que la crise sanitaire que nous traversons nous a contraints à adapter les formations en classes virtuelles.
Cette tendance ne semble pas être amenée à disparaître après la crise, bien au contraire. Elle sera sans doute systématisée pour les formations visant, là encore, à une actualisation des connaissances et le présentiel restera la règle pour toutes les formations techniques qui ont pour objectif de faire monter en compétences et pour toutes celles relatives aux soft skills.



# Composition du secteur

« Adaptation et valorisation des compétences »



## Commission « Formation initiale et Diplômes »

Jacques Maureau

La profession comptable vit un problème de recrutement imputable à plusieurs facteurs :

- > Un manque de diplômés à tous les niveaux
- Un faible taux de réussite pour ceux qui s'engagent dans la filière, qui laisse un nombre important d'étudiants en échec
- > Une adéquation imparfaite entre l'offre et la demande ou, en d'autres termes, des compétences acquises qui ne correspondent pas aux compétences attendues dans les cabinets

La commission Formation initiale et Diplômes travaille et met en place les leviers pour faire face à ces enjeux, au service du développement des compétences et des besoins en recrutement des cabinets, en lien avec les associations de professeurs (APDCG, France Master CCA, ACD BUT GEA) avec lesquelles elle est en contact permanent. Elle travaille également avec le Comité attractivité du Conseil supérieur pour faire connaître et promouvoir auprès des étudiants les différents métiers et les possibilités d'évolution au sein des cabinets. Enfin, la commission supervise le stage d'expertise comptable via son comité national du stage, en fixant le programme de formation obligatoire et en assurant la formation des contrôleurs de stage aux différents modules. Elle répond également aux questions des régions et contribue ainsi à l'harmonisation des pratiques.



## Commission « Formation continue »

Cécile de Saint-Michel

La formation est la pierre angulaire de notre profession. Elle permet en effet de maintenir le haut niveau de qualité et de compétences dans nos travaux et dans ceux de nos collaborateurs. Elle permet également d'asseoir les nouvelles missions que nous souhaitons proposer à notre clientèle et, ce faisant, constitue un outil de développement des cabinets.

Enfin, la formation offre des opportunités d'évolution à nos collaborateurs qui peuvent ainsi approfondir et monter en compétences dans leurs missions ou en explorer de nouvelles. La formation constitue alors un levier de fidélisation extraordinaire dont tout le monde n'a sans doute pas suffisamment conscience.

Le rôle de la commission Formation continue consiste d'une part à identifier les besoins en formation des cabinets en suscitant les remontées terrain et d'autre part à réfléchir aux formats et aux méthodes pédagogiques de demain